

CONDITIONS GÉNÉRALES

Appel à projets d'innovation — Swiss Data Science Center / Canton de Vaud

2025–2028

Dernière mise à jour : 30.08.2026

Note : les fonctions et rôles mentionnés au masculin dans ce document sont utilisés à des fins de lisibilité et concernent toutes les personnes, sans distinction de genre.

1. Contexte et objectifs

Le partenariat entre le Swiss Data Science Center (SDSC) et le Canton de Vaud a pour objectif de générer un impact tangible et durable sur l'économie et la collectivité publique du territoire vaudois. Il soutient des projets collaboratifs dans le domaine de la science des données, réunissant les forces de l'excellence académique, des entreprises, en particulier les PME, et des acteurs publics.

Un soutien financier et une expertise technique sont accordés aux projets sélectionnés via un appel à candidatures compétitif, évalués conjointement par un groupe d'experts et un comité réunissant le SDSC et des représentants du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation du Canton de Vaud (SPEI).

Les bénéficiaires doivent être enregistrés dans le canton de Vaud. Il peut s'agir d'entreprises, de consortia académiques/industriels ou de représentants de l'administration publique cantonale.

Chaque projet doit démontrer un potentiel d'impact significatif, idéalement, mais pas exclusivement, dans l'un des domaines suivants :

- Énergie, durabilité et environnement
- Santé et biomédical
- Impact social et transformation numérique

2. Types de candidatures

En fonction du niveau d'expertise de l'entité candidate dans le domaine de l'intelligence artificielle, deux volets sont proposés :

	Volet 1	Volet 2
Type	Accompagnement et projet pilote	Projet collaboratif et financement
Cible	S'adresse aux start-ups, scale-ups, consortia, administrations publiques qui souhaitent tester une idée concrète et qui ont principalement besoin d'un soutien méthodologique et technique pour développer un projet pilote (Proof of Concept).	S'adresse en priorité aux scale-ups, PME et consortia académique et industriel, administrations publiques qui souhaitent approfondir et déployer leur solution IA, ou développer un projet d'innovation à l'aide de la science des données, et qui ont besoin d'un soutien financier pour sa réalisation.
Profil	Entreprises avec maturité IA débutante à moyenne : Données disponibles et projet IA à l'étape de test. Pas ou peu de compétences techniques en interne.	Entreprise avec maturité IA moyenne à haute : Données disponibles, exploitables et projets IA déjà expérimentés ou implémentés. Expérience technique disponible en interne.

Les modalités de soumission propres à chaque volet font l'objet d'un règlement spécifique.

3. Critères d'éligibilité

Les dossiers de candidature doivent répondre aux critères suivants pour pouvoir participer à l'appel à projets :

- Participation d'au moins une entreprise/entité non académique enregistrée dans le Canton de Vaud, en tant que candidat principal ; l'appel est également ouvert aux projets portés par l'administration publique cantonale.
- En tant que candidat principal, l'entreprise est enregistrée au registre du commerce vaudois.
- La durée du projet (ou de la phase développée dans le cadre de cet appel) est estimée à 6 mois maximum pour les projets pilotes du volet 1, 12 mois maximum pour le volet 2.
- Le projet relève d'une démarche d'innovation appliquée offrant un potentiel de retombée directe pour le tissu socio-économique vaudois.
- Les candidats acceptent que les résultats du projet soient valorisables et, au moins partiellement, divulguables publiquement.
- Une entreprise ou organisation peut soumettre plusieurs projets lors d'un même appel, dans la limite de deux projets.

Critères additionnels pour les projets collaboratifs (volet 2) :

- L'entreprise est à même de contribuer au projet pour un montant équivalent à au moins 20% du financement demandé.
- Dans le cas où l'entreprise travaille sous forme de consortium avec un partenaire académique, celui-ci est à même de fournir au minimum 0,1 ETP pour la durée du projet.
- La participation d'un ou plusieurs partenaires académiques au consortium est fortement encouragée ; la complémentarité des partenaires académiques est appréciée.

4. Procédure de sélection et critères

Lors de la soumission, une équipe d'experts du SDSC évalue les projets selon les critères suivants :

Critère	Description
1. Innovation et impact régional	Caractère innovant clairement identifiable, potentiel d'impact significatif sur l'économie du canton de Vaud.
2. Pertinence en Data Science	Composante majeure en science et/ou analyse (avancée) des données, justifiant une collaboration avec le SDSC.
3. Conformité éthique et légale	Respect des principes d'éthique dans l'utilisation des données, conformité à la législation suisse en matière de protection des données.
4. Faisabilité temporelle	Réalisable dans un délai de 12 mois ou 6 mois pour les projets pilotes
5. Niveau d'adoption de l'IA	Volet 1 : L'entreprise porteuse d'un projet doit pouvoir participer à deux ateliers méthodologiques d'une journée et du coaching. Volet 2 : L'entreprise porteuse d'un projet doit présenter une maturité suffisante en matière d'intelligence artificielle pour son implémentation en interne.

Un niveau de maturité débutant en science des données n'est en aucun cas un critère éliminatoire : dans ce cas, le SDSC recommande de soumettre une candidature via le volet 1, visant à renforcer les compétences nécessaires pour développer un projet pilote sur 6 mois.

En fonction des éléments techniques et des questions spécifiques liés à la maturité IA posées lors de la postulation, les experts du SDSC peuvent recommander de rediriger le dossier de candidature vers un volet ou l'autre.

5. Rôles et responsabilités

5.1 Définitions

- Chef de projet : demandeur principal. Doit être membre d'une entreprise ou organisation enregistrée dans le Canton de Vaud.
- Partenaire du projet : co-demandeur. Peut être membre d'une entreprise, institution académique ou entité publique, de préférence située dans le canton de Vaud.
- Responsable de programme : représentant du SDSC chargé de la gestion de la collaboration.

5.2 Engagements du chef de projet

Le chef de projet s'engage à :

- Communiquer régulièrement avec la responsable de programme sur l'avancement du projet.
- Pour les projets du volet 2, assurer la gestion du consortium, organiser des réunions périodiques pour discuter l'avancement du projet avec les parties prenantes en collaboration avec le Project Manager du SDSC.
- Pour les projets du volet 2, Fournir au responsable de programme un rapport financier sur l'utilisation des fonds et un rapport sur les résultats obtenus (techniques et impacts), 6 mois après le début du projet et au plus tard deux mois après la fin du projet.
- Rendre publics au moins certains résultats du projet et participer activement à des activités de promotion des projets financés (événements, vidéos, communiqués de presse, etc.).

Le chef de projet est responsable de la bonne exécution du projet auprès du SDSC et du Canton de Vaud.

5.3 Engagements des partenaires du projet

Les partenaires du projet s'engagent à :

- Utiliser la subvention conformément au budget présenté dans la candidature (volet 2).
- Fournir régulièrement des résultats intermédiaires au chef de projet.
- Contribuer à la préparation de rapports financiers et techniques.
- Définir les droits et devoirs relatifs à la propriété intellectuelle et à l'exploitation des résultats du projet conformément aux exigences minimales suivantes :
 - Les connaissances préexistantes détenues par chaque partenaire restent sous son contrôle exclusif et aucun droit sur celles-ci ne sera accordé gratuitement aux autres partenaires au-delà de ce qui est nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont

attribuées dans le cadre du projet. Tout droit sur des connaissances préexistantes nécessaires à l'exploitation des résultats du projet devra faire l'objet d'une négociation et être accordé à des conditions équitables et raisonnables.

- Les informations confidentielles sont protégées par un accord de confidentialité.
- Tout membre du personnel d'un partenaire académique impliqué dans le projet aura la liberté de mener des recherches, d'enseigner et de publier des articles scientifiques concernant les résultats du projet.
- Les inventions et logiciels directement issus des résultats communs seront notifiés rapidement aux autres partenaires et feront l'objet d'un accord entre les partenaires concernés avant toute utilisation commerciale et/ou toute licence accordée à des tiers.
- Le(s) partenaire(s) de mise en œuvre se verra/verront accorder au minimum un droit d'utilisation non exclusif, sans redevance, dans un domaine de produits et services qui sera défini.

6. Droit applicable / litiges

En cas de litige entre le SDSC et les partenaires du projet, les parties s'engagent à chercher une solution à l'amiable, avec l'appui de leur hiérarchie. Si aucun accord n'est trouvé dans un délai de deux mois, l'une ou l'autre des parties concernées pourra porter l'affaire devant les tribunaux. Le for juridique exclusif est Lausanne, Suisse.

7. Contact

Johanna Dousse, Swiss Data Science Center - Program Lead
johanna.dousse@datascience.ch

Toute demande relative à ce document peut être adressée à vaud-projets@datascience.ch